<< First Name>> <<Last Name>>

<<Primary Contact: Primary Address>>

<<Bonjour,>>

Vous avez pris une bonne décision lorsque vous avez souscrit votre assurance-vie temporaire.

Saviez-vous que vous pouvez peut-être transformer votre couverture d’assurance-vie en une assurance de durée plus longue?

La 10 ans (T10) ou la 15 ans (T15) pourrait vous permettre de transformer votre couverture en contrat d’assurance 20 ans (T20) ou 30 ans (T30).

Parlons-en! Ensemble, nous pourrons déterminer si la transformation de votre assurance-vie temporaire en une assurance d’une durée plus longue est le bon choix pour vous.

Cordialement,

**<Full Name>, <Designation>\***

<Corporation Name>

<Job Title>

<Telephone> | <Email>

<Website>

<Address1> <Address2>

<City>, <Province>, <Postal Code>